

Lettre d'information

SAGE

du Haut-Allier

Année 2013

Édito



Après six années de travail, la commission locale de l'eau a été renouvelée. Aussi je profite de ces quelques lignes pour remercier le travail de mon prédécesseur, RAYMOND RAVAT, qui a œuvré pour la gestion de l'eau dans une large concertation entre les différents acteurs du territoire.

Notre ambition est d'avoir une excellente qualité des eaux, une gestion durable de la ressource et la préservation de la continuité écologique pour les axes de migration piscicole, avec des usages respectueux de la rivière. C'est le défi que nous avons décidé de relever en construisant ensemble le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier.

Aujourd'hui une étape décisive a été franchie avec l'adoption à l'unanimité de la stratégie. Cette stratégie constitue notre socle commun d'objectifs et de principes d'actions. L'étape suivante va être la rédaction des documents du SAGE :

- **Le plan d'aménagement et de gestion durable** qui définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Le règlement** qui a une portée juridique renforcée et qui consiste en des règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD.

Cette lettre d'information va vous permettre de suivre l'état d'avancement de la procédure et de découvrir différentes démarches ou actions menées sur le bassin versant.

L'eau constitue notre patrimoine commun, travaillons ensemble à sa préservation. Les solutions doivent émerger d'une vision globale, cohérente et partagée.

Franck NOEL BARON
Président de la CLE

Nouvel arrêté de composition de la CLE

Six ans après sa composition et conformément à la loi, la Commission Locale de l'Eau a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

Franck NOEL-BARON, représentant du Syndicat mixte du Haut-Allier et Francis ROME, maire de Blassac, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE par les membres du collège des représentants des Collectivités Territoriales.

Le bureau de la CLE est passé de 12 à 16 membres répartis comme suit :

Représentants des Collectivités Territoriales

M. Franck NOEL-BARON

Président de la CLE

M. Francis ROME

Vice-président de la CLE

M. Pierre POMMAREL

Conseiller Régional d'Auvergne

M. Bernard PALPACUER

Conseiller Général de la Lozère

Maires de Haute-Loire et Lozère

M. Raymond RAVAT

M. Jean-Louis BRUN

M. Jean-Paul ARCHER

M. Rémy BRUNEL

Les représentants de l'Etat

ONEMA

DDT de la Haute-Loire

DDT de la Lozère

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des usagers

Fédération de Pêche

EDF

Chambre d'Agriculture

France Hydroélectricité



Réunion de CLE du 25 avril 2013
Installation du nouveau bureau de la Commission Locale de l'Eau

La Stratégie du SAGE validée

Après avoir construit de manière collective, les trois scénarios alternatifs concernant l'avenir de la ressource en eau, les membres de la CLE ont voté pour le scénario qu'ils souhaitent voir être mis en place sur le territoire du Haut-Allier.

Le choix s'est porté sur un scénario intermédiaire avec quelques objectifs plus ambitieux pour les thématiques « milieux aquatiques et qualité des ressources ».

Dédiée à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, la stratégie du SAGE ne se veut pas pour autant déconnectée de son contexte socio-économique. **Elle cherche donc à concilier qualité écologique du Haut-Allier et maintien des activités humaines du bassin versant.**

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'agir en faveur des quatre thématiques de base liées aux ressources en eau (Qualité, Quantité, Milieux Aquatiques et Inondation), et accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance, afin d'assurer une cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire.

Les grandes lignes de la stratégie vous sont présentées ci-dessous.



Un SAGE incitatif...

...Qui met l'accent sur l'approfondissement des connaissances et qui concentre son ambition sur l'amélioration des l'état des eaux et la restauration morpho-écologique pour servir un territoire fondant son identité sur sa richesse écologique remarquable et sa naturalité.

« Organiser une gouvernance concertée et propice à la mise en œuvre du SAGE »

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, trois axes seront explorés :

- l'approfondissement des connaissances sur l'état des ressources et des milieux aquatiques,
- la communication autour de l'outil SAGE et sur les données générées,
- la garantie d'une cohérence entre les acteurs permettant un portage efficace du SAGE et de ses dispositions.



L'EAU est et sera une immense richesse pour notre Pays du Haut-Allier. Elle s'inscrit dans nos modes de vie, participe à la pratique de nos activités, imprègne une identité de notre territoire.
Usagers, c'est un devoir citoyen que d'être tous partenaires des actions du SAGE.

Guy VISSAC
Président du SMAT du Haut-Allier

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines »

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu : **sanitaire**, pour le bien être des populations consommatrices d'eau, et **écologique** pour la richesse des milieux aquatiques.

La stratégie arrêtée pour cet objectif est ambitieuse puisqu'elle vise à atteindre, voire dépasser, le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre Européenne, d'une part pour satisfaire aux exigences biologiques des espèces remarquables, mais également pour pérenniser les usages de l'eau. Ainsi trois axes de travail seront à approfondir en priorité : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole, réduire l'impact des systèmes d'assainissements domestiques et industriels, et enfin réduire l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau potable est également un point incontournable de la stratégie qui propose de mieux protéger les captages d'eau potable et d'améliorer les connaissances sur les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens.



« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. La stratégie liée à ce grand objectif est de mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine du Devès et d'inciter les communes à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau. Elle préconise également d'organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages. Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier présentant une vulnérabilité à l'étiage, et également par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles. Durant la période estivale, une meilleure concertation entre les acteurs du territoire (prestataires touristiques, EDF, EPL...) serait à envisager pour limiter les conflits d'usage sur l'axe Allier.

Dans une logique à plus long terme, la stratégie prévoit d'inciter les particuliers, les industriels et les collectivités aux économies d'eau, et d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »

La stratégie définie est encore une fois ambitieuse puisqu'elle préconise la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique, notamment sur les grands axes de migration piscicole, avec une volonté particulière d'affirmer le potentiel salmonicole du territoire. Elle vise également à renforcer la richesse faunistique et floristique du territoire en protégeant les zones humides et les têtes de bassin versant, milieux aux potentialités écologiques et hydrologiques remarquables, et en mesurant la menace que représentent les espèces envahissantes.

En partenariat avec les secteurs d'activités concernés (forestier, agricole ou touristique), des programmes d'actions permettant de limiter l'enrésinement et l'ensablement, de restaurer la ripisylve et mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau seront à mettre en place pour préserver les milieux aquatiques.

« Maintenir la culture du risque de crue »

Le territoire du Haut-Allier a su conserver son savoir-vivre aux côtés des cours d'eau. La stratégie consiste à entretenir cette culture du risque inondation en sensibilisant continuellement la population à l'existence du risque de crue et aux systèmes d'alerte. Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Ainsi, la stratégie mobilise des leviers complémentaires à ceux prescrits par la réglementation, permettant de protéger la population. Elle préconise notamment l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal à l'échelle du SAGE pour une gestion de crise harmonisée et mutualisée, l'identification d'aménagement du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ou encore une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à l'écrêtement des crues.



Crue de l'Allier à Langeac
Novembre 2011

Point technique

Comment mesure-t-on le débit d'une rivière?

Le débit d'une rivière représente la quantité d'eau s'écoulant en une seconde en un point donné. Il est mesuré en m³/s pour les rivières et en l/s pour les ruisseaux.

Il n'existe pas de méthode, ni d'appareillage universel pour la mesure du débit. Il est donc habituellement mesuré par déduction :

- en mesurant la hauteur d'eau et en utilisant une courbe de tarage,
- en mesurant les vitesses d'écoulement.

Afin de mieux comprendre les techniques utilisées et les calculs réalisés sur le terrain pour obtenir les données relatives au débit d'une rivière, voici quelques explications :

Les mesures de débit d'une rivière sont effectuées au niveau d'une **station hydrométrique**.

Il s'agit d'une portion de cours d'eau sur laquelle est installé un dispositif de mesure, le **limnimètre**, composé d'un capteur et d'un enregistreur.

La station est également équipée d'une **échelle limnimétrique**, graduée en centimètre, généralement placée sur une berge ou sur une pile de pont.



Un limnimètre

Le limnimètre enregistre en continu les hauteurs d'eau de la rivière en un point donné.

Sur le terrain, les techniciens de jaugeage notent la hauteur d'eau indiquée sur le limnimètre puis vérifient son exactitude à l'aide de l'échelle limnimétrique située à proximité.

Dans un deuxième temps, à l'aide d'un courantomètre à effet Doppler, les techniciens réalisent des **mesures de débit**, appelées jaugeage, calculées à partir de la largeur de la rivière et les vitesses de l'eau en de nombreux points.

A partir de ces mesures, une **courbe de tarage** est réalisée. Elle permet d'établir la relation entre la hauteur d'eau et le débit de la rivière.

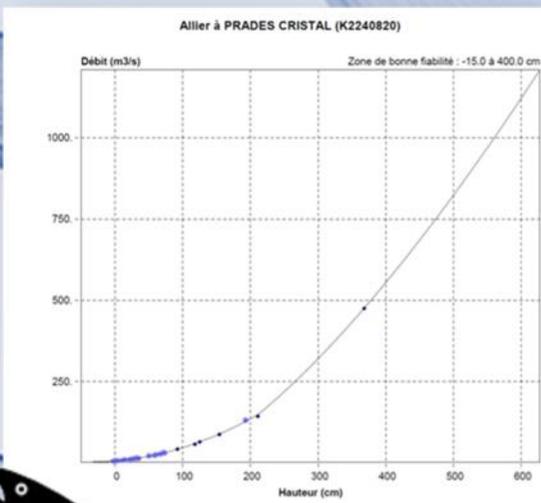


Echelle limnimétrique de Langeac

Enfin, grâce à la courbe de tarage, les hauteurs d'eau enregistrées par le limnimètre durant plusieurs semaines, sont converties en débits, puis envoyées à la **banque nationale HYDRO** du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, qui effectue de nombreux calculs d'hydrologie (débit journalier, débit mensuel, débit annuel...).

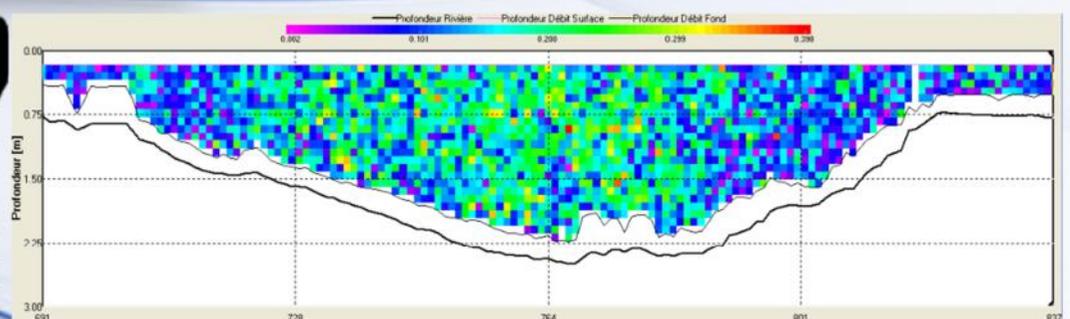


Réalisation d'un jaugeage avec un Courantomètre à effet doppler



Ci contre : Exemple de courbe de tarage pour la station de Prades sur l'Allier (source : DREAL Centre - SHPEC - Antenne du Puy en Velay). Ces courbes sont provisoires, elles peuvent être ajustées ou modifiées.

Ci-dessous : Profil transversal de la rivière Allier à Prades. Pour chaque carré représenté, la vitesse d'écoulement de l'eau est mesurée. Ce graphe permet de voir les différentes vitesses d'écoulement au sein du cours d'eau.



Avoir une bonne connaissance du débit d'une rivière et de ses variations est nécessaire pour une bonne gestion de la ressource en eau et notamment :

- pour acquérir une connaissance générale des ressources en eau de surface,
- pour suivre et gérer les prélèvements (eau potable, irrigation...) et les rejets (station d'épuration, industrie,...) et ainsi évaluer les pressions générées par les activités humaines sur les milieux aquatiques,
- pour quantifier et prévenir les risques liés aux inondations,
- pour dimensionner des ouvrages de franchissement tels que des ponts.

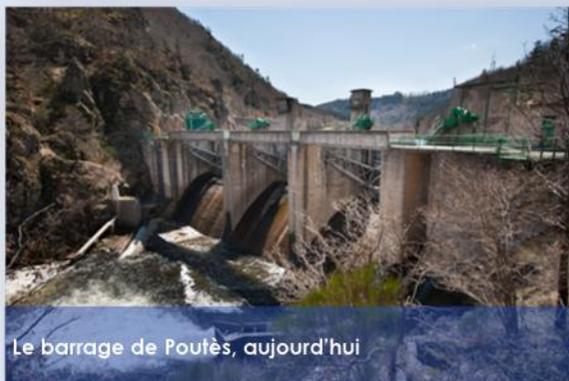
Zoom sur le projet de reconfiguration du barrage de Poutès

Situé dans les gorges du Haut-Allier, le complexe hydroélectrique de Monistrol-d'Allier a été construit au début des années 40 pour répondre à l'augmentation de la demande énergétique.

Il est composé de trois barrages : 1 sur l'Allier (le barrage de Poutès), et 2 sur l'Ance du Sud (les barrages de St Préjet et de Pouzas). Il comprend deux chutes distinctes réunies dans l'usine hydroélectrique de Monistrol-d'Allier :

- la chute Allier,
- la chute de l'Ance.

Malgré les différents efforts d'aménagement effectués par EDF depuis 1986 pour favoriser la migration piscicole (ascenseur à poissons, goulotte de dévalaison), le barrage de Poutès demeure un obstacle difficilement franchissable, tant à la montaison qu'à la dévalaison, et ce notamment pour les saumons.



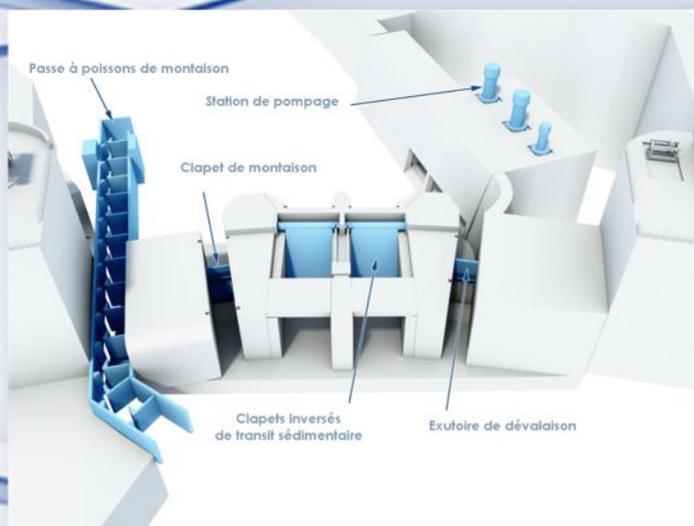
Le barrage de Poutès, aujourd'hui



Le barrage de Poutès, demain

En octobre 2011, EDF recevait l'accord de l'Etat pour mener le **projet de reconfiguration du barrage de Poutès**. Cet aménagement innovant est le fruit d'une concertation de plusieurs années entre les Elus, EDF et les associations, sous l'égide des pouvoirs publics. Ce projet sans équivalent **concilie les enjeux de production d'énergie renouvelable et de préservation des milieux aquatiques**.

La conception technique du nouveau projet a été réalisée autour d'un cahier des charges environnemental validé par les acteurs de la concertation et en partenariat technique avec l'ONEMA. Il permet de répondre aux objectifs ambitieux de transparence sédimentaire et piscicole fixés par la réglementation en vigueur.



Une fois reconfiguré, le barrage bénéficiera d'équipements optimisés :

- une passe à poissons multi-espèces,
- une glissière de dévalaison multi-espèces,
- des clapets inversés permettant le transport sédimentaire (sables, graviers...).

L'ensemble du projet de reconfiguration contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie du SAGE du Haut-Allier notamment ceux définis dans le grand objectif « *Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité* ». Le bureau de la CLE a donc rendu un avis favorable sur le dossier de demande de renouvellement de concession et souhaite être tenu informé des études conduites dans le cadre du projet (cf § ci-dessous).

En attendant le commencement des travaux, un suivi scientifique a été mis en place pour **mesurer le bénéfice environnemental apporté par la reconfiguration du barrage sur les aspects piscicole et sédimentaire**. Ce suivi associe différents partenaires scientifiques pour étudier les points suivants :

- suivi de la reprise des matériaux grossiers stockés dans la retenue par la rivière,
- suivi de la qualité de l'eau par analyse des micro algues et des invertébrés,
- analyse de l'évolution des populations piscicoles à proximité de l'ouvrage,
- suivi de migration du saumon et mesure de l'amélioration du franchissement (débuté en 2013).

Le barrage de Poutès en quelques chiffres

	Aujourd'hui	Après la reconfiguration
Hauteur de l'ouvrage	17,70m	5m
Longueur de la retenue	3500m	350m
Débit réservé	2.5m ³ /s Depuis mai 2012 = 5m ³ /s	4 à 5m ³ /s
Durée des travaux estimée à 3 ans (démarrage fin 2015/début 2016)		
Estimation du coût des travaux : entre 15 et 20 millions d'euros		



Travaux de la passe à poissons du barrage de Langeac



Passe à poissons du barrage de Langeac

La passe à poissons du barrage de Langeac refaite à neuf

L'axe Allier est l'une des rivières à saumons les moins impactées par les ouvrages hydrauliques à l'échelle du Bassin de la Loire. Cependant, sur la vingtaine d'ouvrages barrant le lit de la rivière (environ 1 tous les 22km), certains possèdent des dispositifs de franchissabilité piscicole encore peu fonctionnels.

Fin 2012, la municipalité de Langeac a effectué des travaux sur le barrage de l'île d'amour afin de remettre en état la passe à poissons qui avait cédé quelques années auparavant sous la pression d'une crue. Ces travaux ont également été l'occasion de réaménager la passe à canoë et de renforcer la structure vieillissante du barrage.

Modification des consignes d'exploitation de Naussac

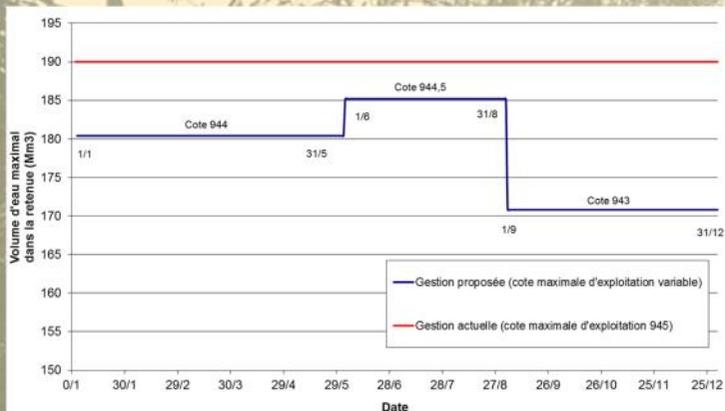
Par mesures de sécurité et pour éviter la surverse du barrage de Naussac en cas de crue exceptionnelle du Donozau, principal cours d'eau alimentant le plan d'eau, l'Etablissement Public Loire a été amené à revoir ses consignes d'exploitation du barrage de Naussac.

Ce changement consiste à redéfinir la cote normale d'exploitation, en distinguant, trois saisons :

Saison n°1 : 1^{er} septembre/31 décembre : 943 NGF

Saison n°2 : 1^{er} janvier/31 mai : 944 NGF

Saison n°3 : 1^{er} juin/31 août : 944.5 NGF



Le graphique ci-contre permet de voir qu'en période de hautes eaux (automne-hiver), la cote d'exploitation de la retenue est la plus basse pour pouvoir supporter un apport d'eau important en cas de crue des affluents de l'Allier alimentant la retenue. Durant la période estivale, où le risque de crue est quasi-nul, la cote d'exploitation est au maximum pour pouvoir soutenir l'étiage.

Le Préfet de la Lozère a déjà pris un arrêté en date du 5 juin 2013 autorisant une modification temporaire du règlement d'eau de Naussac, tenant compte des consignes

d'exploitation garantissant la sécurité et la sûreté de l'ouvrage de Naussac sur le territoire des communes de Langogne, Naussac, Auroux, Fontanes, Chastanier et Saint Bonnet de Montauroux.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier a donné un avis favorable aux nouvelles règles d'exploitation de Naussac sous réserves que soient réactivées les commissions relatives à Naussac pour définir (entre autre) les règles de lâchers et de coupures dans l'intérêt du milieu et des usagers (prestataires de sports d'eau-vive), et pour prendre en compte les transformations induites pour les pratiques agricoles.

nous contacter

Animatrice du SAGE du Haut-Allier

Aude Lagaly

a.lagaly@haut-allier.com

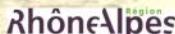
Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier

42 avenue Victor Hugo

BP64

43300 LANGEAC

Tél. 04 71 77 28 30



Directeur de publication
 Franck Noël-Baron, Président de la CLE
 Rédaction - Aude Lagaly
 Conception - SMAT du Haut-Allier
 Imprimeur - Phil'Print
 Crédit photos - SMAT du Haut-Allier - fotolia
 EDF - Patrice Dhumes
 Tirages - 750 exemplaires
 Imprimé sur papier recyclé
 ISBN : 978-2-9532015-4-3